

Date de dépôt : 21 août 2017

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition: NON au mercredi matin à l'école !... après son introduction

Rapport de M. Alexis Barbey

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a traité la pétition 1966 qui était munie de 1331 signatures au cours de 4 séances :

- Le 22 février 2016 avec l'audition de M. Alessandro Scandurra, pétitionnaire ;
- Le 29 février 2016 avec l'audition de M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la culture et du sport ;
- Le 10 octobre 2016 avec l'audition de M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du DIP, accompagnée de M^{me} Céline Merad-Malinverni, service RH enseignement primaire ;
- Le 17 octobre 2016 pour la discussion finale et le vote.

Les travaux ont eu lieu sous la présidence diligente de M. Christian Frey. Les procès-verbaux ont été tenus avec talent par M. Christophe Vuilleumier, qu'il convient de remercier pour la qualité inaltérable de son travail.

Résumé pour lecteurs pressés

Cette pétition est le fruit d'une initiative personnelle d'un employé de la Ville, concierge d'une école et donc aux premières loges pour recueillir les impressions des élèves et des enseignants. Il était donc important pour la commission de confronter ces impressions avec les faits et les observations du DIP concernant l'utilisation du mercredi matin à des fins scolaires.

Pour rappel, le canton de Genève était celui dans lequel les élèves du primaire bénéficiaient du moins de minutes de cours de tous les cantons romands. Jointe à des résultats peu flatteurs, cette constatation a amené une proposition de consacrer les mercredis matin à l'école, comme dans tout le reste de la Suisse, proposition qui fut plébiscitée par le peuple genevois à plus de 60%.

Un an plus tard, le pétitionnaire estime que la charge de travail sur les enfants est insupportable et qu'il faudrait revenir en arrière.

Le DIP, par la bouche de M^{me} Emery-Torracinta, a défendu le fait qu'il lui fallait un peu plus de temps pour évaluer les conséquences de cette réforme majeure. Les sondages faits auprès des enseignants ont tendance à dire que les enfants sont plus fatigués, mais une analyse plus complète est nécessaire pour être sûr que c'est la réforme qui provoque cela, et non pas des modes de vie familiaux un peu trop laxistes (usage de la télévision et d'internet jusqu'à des heures tardives pour les enfants, par exemple).

La majorité des groupes se range à l'avis du DIP et s'accorde à penser qu'il faudra encore quelques années pour juger de cette réforme sur la base des résultats des élèves.

En conséquence, la commission décide majoritairement de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil et vous invite à faire de même.

Auditions

Audition du 22 février 2016 : M. Alessandro Scandurra, pétitionnaire

M. Scandurra prend la parole et déclare avoir ressorti cette pétition après les explications de M^{me} Emery-Torracinta sur les pistes d'économie à trouver. Il mentionne avoir réalisé cette pétition seul. Il précise être père et travailler comme concierge dans une école. Il remarque alors que l'enfant est trop souvent pris comme otage par les uns et les autres, et il mentionne que le mercredi matin de cours ne fait que fatiguer l'enfant, tout en prônant le mardi soir en famille. Il observe que les enfants sont les seuls en fin de compte à subir une augmentation de travail, alors que les médecins scolaires mettent l'accent sur le repos. Il pense que des économies pourraient également être réalisées au niveau du mercredi matin.

Un député (PLR) déclare avoir l'impression d'un décalage entre la pétition et le discours de M. Scandurra. Il rappelle que le temps lié à la formation a été diminué au cours des années précédentes et se demande ce qu'il en sera des enfants qui ne savent déjà plus écrire ni compter.

M. Scandurra acquiesce en déclarant que le temps dédié au parascolaire est en train d'augmenter. Il rappelle que de très nombreux enfants restent à l'école tant à midi qu'après les cours. Et il pense qu'il y aurait peut-être des éléments à prendre en compte dans la réflexion.

Un député (MCG) remarque que le mercredi matin ne concerne que les enfants des quatre dernières années de l'école primaire. Il observe qu'un élève qui finit la huitième se retrouve au cycle d'orientation avec moins d'heures de présence. Il se demande si cet aspect a été pris en compte par les signataires de la pétition.

M. Scandurra répond que l'association des parents d'élèves qu'il a approchée ne l'a pas suivi en tant qu'association, mais précise que de nombreux membres de l'association l'ont suivi de manière personnelle.

Un député (MCG) demande ensuite s'il a eu des contacts avec des représentants d'associations sportives entravées par l'école du mercredi matin.

M. Scandurra répond que les salles de gym sont à présent occupées par l'école, entraînant la fermeture de certaines activités d'association. Il ajoute que les clubs sportifs sont par ailleurs obligés d'organiser les matchs de foot le samedi matin plutôt que le mercredi matin, ne faisant qu'ajouter à l'effort global des familles.

Une députée (S) demande si, lors de la votation, il était conscient de ces implications.

M. Scandurra acquiesce. Et il pense que la vie autour de l'école était plus aisée avec le vieux système du jeudi de libre et du samedi matin d'école. Il remarque encore que les parents ont de plus en plus tendance à s'appuyer et à se décharger sur les politiques, mais que les principales victimes sont en fin de compte les enfants.

Un député (MCG) demande si des médecins ont signé cette pétition et s'ils seraient prêts à témoigner des incidences néfastes sur les enfants.

M. Scandurra pense que si le débat était ouvert au sein du DIP sur le mercredi matin, les résultats seraient surprenants. Il remarque que le DIP est en train d'enquêter auprès des directeurs et directrices d'école afin de connaître les conséquences des modifications. Il signale par ailleurs avoir des échos des médecins scolaires autant que des enseignants. Il rappelle en outre que ces derniers sont un peu muselés par leur syndicat.

Le président rappelle que la votation a vu 35% de non contre 65% de oui en faveur du mercredi matin, et il ne sait pas comment il serait possible de revenir sur cette décision.

Un député (EAG) pense que M. Scandurra touche du doigt un problème que tous les parents ressentent. Il déclare que l'un des problèmes qui apparaît de plus en plus, c'est le fait que les enfants se couchent trop tard, ce qui nuit à leur concentration. Il ne sait pas dès lors si c'est l'horaire scolaire qui pose un vrai problème.

M. Scandurra acquiesce mais il craint que les enfants doivent bientôt être accueillis à 7h du matin à l'école et n'en ressortent qu'à 18h.

Un député (EAG) demande comment faire pour que le temps entre la sortie de l'école et le coucher soit utilisé intelligemment. Il ne pense pas que le mercredi matin ou le samedi matin soient un vrai problème.

M. Scandurra remarque que ce sont les adolescents qui se couchent à minuit et non les enfants de 8-10 ans.

Une députée (S) propose l'audition de M^{me} Emery-Torracinta.

Un député (UDC) déclare que son groupe ne souhaite pas cette audition. Il rappelle que la mesure qui a été votée provient d'un plébiscite populaire. Il ne pense pas que les mesures proposées par la personne auditionnée soient très efficaces puisqu'elles ne font que déplacer le problème. Il observe par ailleurs que la situation convient à la majorité. Et il pense en outre que le problème soulevé par un député (EAG) est réel. Il propose donc le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Un député (PLR) déclare qu'il soutiendrait la proposition d'audition.

Un député (PDC) estime que la proposition du pétitionnaire n'est pas recevable et pense qu'il sera nécessaire de déposer cette pétition. Cela étant, il ne s'opposera pas à l'audition de la conseillère d'Etat.

Un député (MCG) rappelle que la problématique de l'horaire continu est encore en suspens et pense que la conseillère d'Etat pourra donner des éclairages sur différents points. Il rappelle que le MCG était le seul parti à ne pas soutenir le mercredi matin.

Le président déclare qu'il ne votera personnellement pas cette audition. Il rappelle que cette question a été discutée très largement. Il pense que M^{me} Emery-Torracinta arguera simplement un manque d'argent, comme elle l'a fait à différentes reprises.

Il passe alors au vote de l'audition de M^{me} Emery-Torracinta :

En faveur : 10 (3 MCG, 2 PLR, 1 PDC, 1 Ve, 2 S, 1 EAG)

Non : 3 (2 UDC, 1 PLR)

Abstention : 2 (1 S, 1 PLR)

Cette audition est acceptée.

Audition du 29 février 2016 : M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

M^{me} Emery-Torracinta prend la parole et rappelle que la votation sur le mercredi matin est intervenue en 2012, et que la proposition a été approuvée par 65% des votants. Elle mentionne que c'est un score important et déclare qu'un vote populaire de ce type-là ne permet pas de prendre de décision hâtive. Elle ajoute que c'est l'introduction de l'anglais à l'école primaire qui a initié l'introduction du mercredi matin, autant que le nombre d'heures d'enseignement. Elle signale à cet égard que Genève était le canton qui avait le plus faible nombre d'heures d'enseignement en Suisse romande avec 47'000 minutes d'enseignement, derrière Fribourg qui proposait 53'200 minutes ou le Valais avec ses 55'000 minutes. Elle remarque que Genève a maintenant 56'485 minutes et est en tête des cantons romands dans ce domaine.

Elle déclare ensuite que ce sont les langues qui ont été renforcées de manière générale, soit le français qui est passé à quatre périodes et l'allemand à dix périodes, ainsi que l'anglais qui est venu s'ajouter.

Elle explique ensuite que le mercredi matin avait été largement critiqué par les enseignants et les parents, et déclare qu'avant de critiquer une réforme, il convient d'étudier les résultats de ladite réforme. Elle pense en l'occurrence qu'il est trop tôt pour dire que ce nouveau fonctionnement ne marche pas. Elle observe que le département va donc tirer un premier bilan intermédiaire sur 2015 et 2016, avec un bilan final sur 2017-2018. Elle précise que c'est un bilan qui doit être opéré à différents niveaux et mentionne qu'il serait réducteur d'établir ce bilan sur une seule volée d'élèves. Elle mentionne que la fatigue est un aspect, mais remarque qu'il convient de prendre en compte toutes les dimensions. Elle déclare que ce bilan portera sur plusieurs aspects : le temps d'enseignement, les modalités de mise en œuvre, ainsi qu'une évaluation sur les 30 postes qui avaient été également votés pour l'apprentissage de la lecture. Elle ne sait pas à l'heure actuelle si ce rapport sera positif ou négatif.

Elle déclare ensuite que le second axe de cette étude portera sur la question organisationnelle, notamment l'utilisation des locaux, lesquels ne sont plus à disposition des communes et des associations le mercredi matin. Elle ajoute que la gestion locale sera également prise en compte, tout comme le taux d'encadrement par classe.

M^{me} Emery-Torracinta déclare ensuite que le troisième axe de l'étude portera sur les RH, notamment sur les différences de répartition du temps. Elle rappelle que les enseignants n'étaient pas en faveur du mercredi matin puisque

cette introduction ne leur garantissait plus d'avoir une demi-journée de libre. Elle observe que des postes de voltigeur ont par ailleurs dû être créés puisque les élèves ont plus d'heures que les enseignants. Et elle mentionne que ce changement doit aussi être évalué. Elle rappelle que des formations spécifiques ont été mises sur pied et remarque qu'il convient d'évaluer les résultats de ces formations.

Elle déclare qu'un rapport intermédiaire va donc être réalisé avant le bilan global. Et elle observe à cet égard qu'une enquête en ligne a été adressée à l'ensemble des directions, doublée d'une seconde enquête envoyée aux enseignants du secondaire. Elle précise que 379 enseignants sur 517 ont répondu. Elle signale qu'une enquête a également été réalisée sur les activités artistiques et sportives. Elle mentionne que les résultats ne sont pas encore connus mais observe que les remarques les plus fréquentes jusqu'à présent portent sur la fatigue des élèves.

Elle rappelle alors que c'est elle qui a dû mettre en application le mercredi matin et mentionne qu'on lui avait alors prédit que ce serait une catastrophe au niveau organisationnel. Or elle constate qu'il n'y a pas eu de retour dramatique jusqu'à présent.

Un député (MCG) remarque que cette pétition a sans doute été déposée trop tôt. Il évoque alors l'accueil continu qui n'avait pas pu être mis en place, et pense que cette question est sans doute en rapport avec l'introduction du mercredi matin.

Il se demande par ailleurs ce qu'il en est des coûts de cette introduction. Il mentionne qu'il est paradoxal de constater que l'élève qui se retrouve au cycle d'orientation a moins d'heures de cours qu'en primaire. Il rappelle que les enseignants de l'école primaire ne se sont jamais révoltés contre les décisions politiques, et observe que cette introduction du mercredi matin a constitué une révolution pour eux. Il signale que l'âge de la retraite a en outre évolué dans le même temps, de 62 ans à 64 ans. Il déclare alors qu'il serait peut-être temps d'arrêter de s'en prendre aux enseignants de l'école primaire.

M^{me} Emery-Torracinta répond que la question du mercredi midi s'était posée dans le cadre de l'accueil continu, et remarque que la demande s'est révélée faible. Elle signale alors que le dossier de l'accueil continu était difficile et n'était pas à bout touchant lors de la dernière législature. Elle observe que les communes ne voulaient pas payer quoi que ce soit. Et elle mentionne que l'avant-projet de loi a ensuite été soumis au Conseil d'Etat. Mais elle rappelle que ce dernier est en train de mener un projet de désenchevêtrement avec les communes, raison pour laquelle cet avant-projet de loi, qui ne fait qu'entériner ce qui existait, a été mis de côté pour le moment.

Elle signale que ce projet est original à l'égard du cycle d'orientation. Elle précise en l'occurrence que deux projets pilotes ont été réalisés, notamment aux Coudriers, et remarque qu'il y a un besoin à l'égard de la pause de midi. Elle signale qu'il n'y a par ailleurs aucun besoin à 16h. Elle déclare que le travail est donc réalisé par le département.

Elle rappelle ensuite que les périodes au cycle moyen sont plus longues, et mentionne que les élèves ont presque une période de trop, une souplesse pouvant constituer une économie potentielle sur laquelle elle est en train de réfléchir.

M^{me} Emery-Torracinta évoque ensuite l'attitude des enseignants du primaire dont elle salue le comportement. Elle pense que des réflexions pourraient avoir lieu sur le partage des classes, mais elle ne sait pas qui « tape sur le clou » de l'école primaire. Elle pense, quoi qu'il en soit, que Genève a loupé le coche dans les années 90 en développant des économies à ce niveau. Elle rappelle en effet que 100 postes avaient été supprimés alors que le nombre d'élèves avait augmenté de 5000 enfants. Elle déclare que c'est dans ce domaine qu'il faudrait ajouter des moyens.

Elle indique ensuite que le SRED va sortir sous peu une note sur le parcours des élèves des EFP qui ont tous doublé dès les premières années. Et elle remarque que ce sont des élèves qui posent des problèmes à tous les échelons du cursus scolaire et qui peuvent se retrouver à l'aide sociale une fois adultes.

Une députée (S) demande ce qu'il en est des coûts de l'introduction du mercredi matin. Elle demande par ailleurs ce qu'il en est des oppositions qui s'étaient manifestées de la part des milieux artistiques et sportifs.

Un député (PLR) déclare que si l'école primaire est souvent sur le tapis du Grand Conseil, c'est parce qu'il s'agit d'une étape importante. Et il pense que c'est en effet là où il faut renforcer les moyens. Il demande ensuite s'il y a une possibilité de rendre aux enseignants du primaire leur dimension généraliste.

Il signale ensuite qu'une initiative zurichoise propose de supprimer une langue et demande s'il y a une volonté à cet égard au sein de la CLDIP.

M^{me} Emery-Torracinta répond que le coût de l'introduction du mercredi matin est de 21 millions de francs sur les deux exercices, soit 141 postes supplémentaires, dont 11 postes d'enseignant spécialisé. Elle ajoute qu'il n'y a pas eu de levée de boucliers après l'introduction du mercredi matin de la part des associations sportives et culturelles.

M^{me} Emery-Torracinta remarque même qu'à la fin de la première année, des demandes ont été formulées de la part des enseignants pour aller du cycle moyen au cycle élémentaire. Elle craint, cela étant, qu'un corps enseignant à

deux vitesses soit en train d'être créé puisque certains enseignants se retrouvent plus lourdement chargés que d'autres.

Concernant la seconde langue étrangère, elle observe que l'accord HarmoS sautera si les cantons remettent en jeu son application. Elle précise que la CLDIP maintient cette application. Elle observe, cela étant, que Genève supprimerait l'allemand si elle devait se résoudre à supprimer une langue, alors que plusieurs cantons alémaniques veulent, quant à eux, supprimer le français.

Audition du 10 octobre 2016 : M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du DIP, accompagnée de M^{me} Céline Merad-Malinverni, service RH enseignement primaire

M^{me} Emery-Torracinta distribue un dossier en spécifiant que celui-ci avait été distribué au sein de la Commission de l'enseignement. Elle remarque que ce dossier rappelle le contexte et la méthodologie qui a été développée. *Ce dossier figure en annexe du procès-verbal.*

Elle rappelle ensuite que de grands chantiers étaient en cours en matière d'harmonisation scolaire sur le plan romand. Et elle remarque qu'il est apparu que les petits Genevois allaient un peu moins à l'école que d'autres petits Romands. Elle ajoute qu'il s'est par ailleurs révélé nécessaire de renforcer l'enseignement de certaines disciplines comme les langues. Elle explique que c'est pour toutes ces raisons que l'idée a été avancée d'ajouter une demi-journée d'enseignement pour les quatre dernières années de l'école primaire. Elle précise que 30 postes ont parallèlement été ajoutés afin de renforcer le soutien à la lecture chez les plus petits.

Elle rappelle également qu'une votation populaire a massivement soutenu cette réforme. Et elle remarque que si des pétitionnaires voulaient remettre en question cette décision, il serait évidemment nécessaire d'attendre les résultats d'une évaluation de cette réforme.

Elle déclare ensuite que le mercredi matin a permis de rajouter dix périodes dans les langues, en l'occurrence pour le français, l'allemand et l'anglais. Elle précise à cet égard qu'il n'y avait pas d'anglais précédemment mais que le plan d'étude romand l'exigeait. Elle termine en mentionnant que les sciences humaines ont également été augmentées. Elle déclare que Genève est maintenant la championne, toutes catégories, en termes de minutes enseignées. Elle signale que l'analyse, pour être complète et objective, doit pouvoir s'étendre sur les quatre ans du cursus et déclare qu'il est donc nécessaire d'attendre. Elle précise que c'est le SRED qui mènera cette évaluation. Elle ajoute que dans l'attente, il a été décidé de procéder à une évaluation intermédiaire en se basant sur les avis des directeurs d'établissement.

Un député (MCG) remarque que le temps passé des enfants à l'école primaire est supérieur par rapport au temps passé par les élèves du cycle d'orientation et se demande comment réguler cette anomalie.

M^{me} Emery-Torracinta répond que l'école genevoise est au-dessous de la moyenne romande à l'égard du cycle d'orientation. Elle indique par ailleurs que les enfants du primaire ont des périodes de 50 minutes et non de 45 minutes comme au cycle d'orientation. Elle pense, cela étant, qu'il est délicat de rectifier trop vite la situation sans vue d'ensemble. Elle ajoute que l'évaluation finale permettra de déterminer s'il est nécessaire de diminuer le temps à l'école primaire ou d'augmenter le temps au cycle d'orientation. Elle rappelle en outre qu'il y a des demandes politiques de refonte de grilles horaires et d'ajouts de périodes. Elle indique ainsi que les enseignants d'éducation physique sont montés à nouveau aux barricades et exercent une pression terrible pour que le département ajoute une heure d'éducation physique. Elle rappelle encore que la question de l'ISP (information scolaire et professionnelle) se pose également et mentionne qu'il faudrait donc ajouter une heure de plus pour cet aspect. Elle signale que la situation est donc compliquée et répète qu'il est nécessaire d'avoir une vision globale avant de prendre une décision.

Un député (MCG) évoque la formation continue des enseignants et rappelle que le mercredi matin était souvent utilisé pour ce faire. Il se demande si cette formation continue a été reportée sur le mercredi après-midi.

M^{me} Merad-Malinverni acquiesce en déclarant que le mercredi après-midi et le samedi matin sont effectivement testés.

Un député (MCG) remarque que le samedi matin est également utilisé.

M^{me} Merad-Malinverni répond qu'il est question de formations continues volontaires pour le samedi matin.

Un député (UDC) demande si des communes ont écrit à M^{me} Emery-Torracinta afin d'exprimer d'éventuels problèmes d'organisation. Il observe que l'auteur de cette pétition est concierge au sein d'une école.

M^{me} Emery-Torracinta répond que l'année 2014 a vu de nombreuses inquiétudes et remarque que les activités qui se déroulaient le mercredi matin ont dû être réorganisées. Mais elle mentionne que ce n'est pas le problème et que la véritable question est de déterminer si ces heures supplémentaires sont trop fatigantes pour les enfants. Elle rappelle que des gens étaient viscéralement contre le mercredi matin et le sont restés.

M^{me} Merad-Malinverni explique alors que ce bilan intermédiaire a été souhaité afin de pouvoir suivre cette réforme et sa mise en œuvre. Elle ajoute que ce sont la pédagogie, les ressources humaines et les aspects organisationnels qui ont été les trois axes pris en compte.

Elle signale par ailleurs que la consultation pour le projet du mercredi matin a été très large, englobant les enseignants mais également les communes et l'association des parents d'élèves. Elle ajoute que différentes études ont été menées, démontrant que le système envisagé était meilleur pour les enfants. Elle observe également que le sondage intermédiaire indique que selon les enseignants et les directeurs, les enfants sont plus fatigués, et elle mentionne que des modifications au niveau des organisations familiales sont nécessaires. Cela étant, elle rappelle que les enfants de tous les autres cantons suisses vont à l'école le mercredi matin.

Elle mentionne ensuite que l'enquête a également pris en compte la charge des devoirs et observe que cet aspect a été régulé.

Elle signale que l'un des aspects très satisfaisants de cette réforme relève du renforcement de l'enseignement à la lecture. Et elle ajoute qu'il n'y a pas eu de problématique particulière par rapport au nombre d'enseignants, mais plutôt par rapport à la charge de travail des enseignants. Elle précise que les retours à cet égard ne sont pas très satisfaisants et mentionne qu'il sera nécessaire d'y réfléchir.

Quant à la partie organisationnelle, elle observe que le taux d'encadrement reste stable, bien que les chiffres ne soient plus les mêmes. Elle déclare que revenir en arrière entraînerait de nombreux problèmes, notamment par rapport au plan d'étude romand et aux différentes modifications qui ont dû être envisagées et appliquées.

Un député (MCG) remarque que les trente postes supplémentaires ont été un argument pour faire passer le mercredi matin puisque les enseignants de l'école élémentaire n'avaient plus d'opposition. Il demande combien de professeurs de gym supplémentaires ont dû être engagés, et si des frontaliers ont été embauchés.

M^{me} Merad-Malinverni répond que cette réforme a entraîné une scission entre les enseignants du cycle élémentaire et du cycle secondaire, et elle mentionne que cet effet n'est pas très positif. Elle explique par ailleurs que le fait d'avoir deux heures de suite de gym a un impact positif, tant pour les enfants que pour les enseignants. Elle précise qu'une vingtaine de professeurs de gym ont été engagés l'année de l'introduction de la réforme, dont quatre frontaliers. Elle précise qu'il n'y a plus eu d'engagements depuis lors.

Un député (MCG) demande si les enseignants arrivent à prendre quatre périodes d'affilée.

M^{me} Merad-Malinverni répond que cela dépend des configurations des écoles. Elle explique que les directeurs des écoles les plus grandes parviennent relativement aisément à organiser les horaires des enseignants, alors que dans

les écoles plus petites, il est moins aisé de regrouper les heures vides. Mais elle mentionne que dans ce cas, des systèmes de tournus sont mis en place.

Un député (MCG) demande si les enseignants apprécient l'introduction de l'anglais.

M^{me} Merad-Malinverni répond qu'il n'y a pas encore eu d'étude sur l'enseignement lui-même. Mais elle mentionne que de nombreux enseignants ont été intéressés à enseigner l'anglais, soit plus de 450 personnes. Elle précise que le certificat First était en l'occurrence exigé. Elle ajoute que les enseignants qui sortent de formation ont quant à eux la possibilité d'enseigner l'anglais. Elle remarque que la méthode d'enseignement, basée sur l'oral, semble très satisfaisante.

Une députée (S) demande quelle est la classe de fonction des enseignants complémentaires et si les personnes sont bien payées pendant douze mois.

M^{me} Merad-Malinverni répond qu'il y a deux catégories d'enseignants, soit les maîtres d'éducation physique et musicale, en classe 16, et les maîtres généralistes en classe 18, qui peuvent être enseignants chargés pédagogiques ou titulaires de classe.

Quant aux enseignants complémentaires, elle mentionne qu'il s'agit le plus souvent de titulaires de classe. Elle précise que tous sont payés sur douze mois.

Un député (MCG) demande si l'évaluation s'est attachée aux communes et au parascolaire.

M^{me} Merad-Malinverni répond par la négative en mentionnant que le bilan final prendra en compte ces aspects.

Un député (MCG) observe qu'il s'agissait tout de même de l'un des éléments prépondérants dans les critiques des opposants.

M^{me} Merad-Malinverni répond que l'offre extrascolaire ne dépend pas du département.

Un député (MCG) demande si le service des loisirs continue de fonctionner. Il demande par ailleurs ce qu'il en est du projet portant sur l'horaire continu et s'il n'y a pas de rapport avec le mercredi matin.

M^{me} Merad-Malinverni répond qu'elle relayera ces questions à M^{me} Emery-Torracinta.

Le président remercie alors M^{me} Merad-Malinverni, qui se retire à 18h30.

Il rappelle ensuite qu'il n'y a pas d'auditions supplémentaires prévues à propos de ces deux pétitions et pense qu'il serait possible de se prononcer à leur égard à moins que la commission souhaite attendre les réponses de M^{me} Emery-Torracinta aux questions d'un député (MCG).

Le député (MCG) répond que cela n'est pas utile et que ces réponses ne modifieront pas sa prise de position.

Le président propose ensuite de reprendre la seconde pétition lors d'une séance ultérieure.

Séance du 17 octobre 2016 : Discussion et vote

Un député (EAG) prend la parole et déclare avoir été étonné par la propension du département à refaire l'histoire. Il ajoute que plusieurs inexactitudes ont émaillé la présentation du département lors de la dernière séance, ce qui l'a dérangé. Il pense, cela étant, qu'il faut classer cette pétition qui n'a aucune raison d'être. Il rappelle qu'il y a eu une votation populaire et que le peuple s'est prononcé à 65%. Il rappelle également qu'un rapport d'évaluation tombera à terme. Il répète que le manque d'appréhension de la réalité du terrain de la part du département est déplorable. Il remarque également que M^{me} Merad-Malinverni n'a jamais enseigné et qu'elle ne connaît pas les réalités. Il observe encore avoir l'impression que le département découvre que les élèves ont plus d'heures que les élèves du cycle d'orientation, ce qui avait pourtant été dit et répété bien avant l'introduction du mercredi matin. Il termine en mentionnant qu'il ne serait pas opposé au classement de cette pétition.

Une députée (S) déclare que son parti demande le dépôt de cette pétition sur le bureau, et indique que le classement est une mesure un peu rude. Elle ajoute qu'elle était opposée à l'introduction du mercredi matin à l'école, qui n'a fait qu'engendrer une profonde désorganisation au sein de l'école primaire.

Une députée (Ve) déclare, quant à elle, être sceptique. Elle ajoute qu'aucune donnée sur les résultats scolaires n'a été évoquée lors de la présentation, contrairement à la fatigue des écoliers sur laquelle le département est revenu à plusieurs reprises. Elle signale encore qu'elle était opposée à l'introduction du mercredi matin et propose le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat afin d'inciter ce dernier à réfléchir à ce problème.

Un député (MCG) déclare que les résultats des élèves seraient le seul argument valable pour reconnaître la pertinence de l'introduction du mercredi matin. Mais il observe qu'aucun chiffre n'a été fourni et que seules la fatigue des élèves et l'impossibilité d'organiser les activités parascolaires le mercredi matin ont été évoquées. Il ajoute que son groupe votera donc le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Un député (UDC) mentionne que le recul est insuffisant et qu'il faut attendre quatre ans pour obtenir des données fiables, comme l'a signifié M^{me} Emery-Torracinta. Il signale par ailleurs que seuls les ski-clubs sont

réellement impactés par cette modification puisqu'ils ne peuvent plus prévoir de sortie sur l'ensemble du mercredi. Et il mentionne que son groupe votera le dépôt de cette pétition sur le bureau.

Une députée PDC pense également que le classement est un jugement sévère. Elle ajoute que cette introduction du mercredi matin doit faire l'objet d'un bilan sérieux. Elle indique par ailleurs ne pas avoir découvert, dans sa pratique professionnelle, de nombreux enfants fatigués par cette modification.

Elle pense qu'un recul est également nécessaire pour faire un constat sur les impacts que cette introduction a entraînés à l'égard des associations culturelles et sportives. Elle signale qu'elle votera le dépôt de cette pétition.

Un député (PLR) déclare que son groupe était en faveur du classement, mais mentionne qu'il ne s'opposera pas au dépôt. Il ajoute qu'il convient de laisser un délai suffisant pour permettre de mener une évaluation.

Le président passe au vote du renvoi de la P 1966 au Conseil d'Etat :

En faveur : 4 (1 Ve, 3 MCG)

Non : 11 (1 EAG, 3 S, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

Le renvoi au Conseil d'Etat est refusé.

Le président passe ensuite au vote du dépôt de la P 1966 :

En faveur : 10 (1 EAG, 3 S, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC)

Non : 4 (1 PLR, 3 MCG)

Abstention : 1 (1 Ve)

Le dépôt de la P 1966 sur le bureau du Grand Conseil est accepté.

M. Barbey est nommé rapporteur.

Un député (MCG) déclare que son groupe ne prendra pas de rapport de minorité mais espère que le rapporteur évoquera les arguments qui avaient été mis en avant par son groupe.

Un député (EAG) intervient et ajoute encore que cette pétition ne parle pas de l'augmentation du nombre de périodes.

Pétition (1966-A)

NON au mercredi matin à l'école !... après son introduction

Finis les mercredis matins sans réveil et les mardis soirs détendus sans devoirs !

Après deux mois, nous regardons déjà avec nostalgie et une certaine colère ce que nous avons perdu. Maintenant nous pouvons nous exprimer en connaissance de cause : le mercredi matin à l'école engendre fatigue et stress chez les enfants et perturbe les organisations familiales.

Parents, enseignants, responsables de clubs sportifs, nous remarquons tous une fatigue évidente chez les enfants ainsi qu'un emploi du temps surchargé.

C'est pourquoi les signataires de la présente pétition demandent une révision de cette décision et un retour rapide à la semaine de 4 jours (voire une modification de l'horaire sur ces 4 jours), afin de maintenir le mercredi matin de congé pour les élèves de l'école primaire et le mardi soir en famille.

N.B. 1331 signatures
p.a. M. Alessandro Scandurra
71, rue des Lattes
1217 Meyrin